



# Courtenay

## Curt'Infos

Bulletin Municipal  
N°42  
Janvier - Février - Mars 2017

### Edito



**Mesdames, Messieurs,**

S'il est un moment dans l'année où chacun retrouve un peu son âme d'enfant c'est bien la période de Noël et du jour de l'an. Avec les scintillements des illuminations et les décorations des boutiques du centre-ville, la magie de Noël a opéré et nous a réchauffé le cœur mis à rude épreuve en 2016.

Cette période est aussi le synonyme de bilan et de retours sur les douze mois écoulés. 2016 ne nous aura pas épargnés avec les inondations catastrophiques dans le Gâtinais, les attentats de Nice et récemment de Berlin, les nombreux décès d'Adjoints, de

Maires dans notre circonscription, une crise économique qui dure et qui rend de plus en plus difficile le quotidien.

Si bien que pour beaucoup, la fin de cette année 2016 était attendue avec impatience, en espérant que 2017 soit placée sous le signe de l'espoir et d'une amélioration globale dans tous les domaines de la vie courante. A savoir que le 1<sup>er</sup> janvier verra la naissance de la Communauté de Communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne (3CBO), résultant de la fusion de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry et de la Communauté de Communes de Château-Renard. Le premier semestre sera marqué par l'élection du Président de la République les 23 avril et 7 mai, suivie des législatives des 11 et 18 juin.

Je forme le vœu que nous puissions, une fois passées les périodes électorales, nous rassembler autour de projets structurants cohérents et ambitieux.

La capacité que chacun de nous possède, d'entreprendre et de développer son territoire, la persévérance et la rigueur, doivent être utilisées et être le moteur de nos actions.

Que tous les engagements que nous aurons validés permettent d'apporter bien-être, développement et amélioration du quotidien pour toutes et tous.

A chacune et chacun de vous je souhaite une année riche en bonheur et réussite, qu'elle vous permette de profiter pleinement de la vie, de vos proches, de vos amis, et bien sûr de le faire en excellente santé.

Bonne lecture à tous de votre Curt'Infos N°42.

**Francis TISSERAND**, Maire de Courtenay

## Conseil Municipal des Jeunes

### INAUGURATION SKATEPARK

Le skatepark a été inauguré le 3 décembre dernier en présence du Maire du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) Gabin FILLAULT, des conseillers départementaux Corinne Melzasard et Frédéric Neraud, du Maire Francis TISSERAND et des Conseillers municipaux accompagnant le CMJ. Cette réalisation faisait partie des projets du CMJ. Les jeunes skateurs pourront s'essayer désormais sur 5 modules différents.



### ELECTIONS CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le deuxième mandat du Conseil Municipal des Jeunes prendra fin en février 2017.

Des nouvelles élections auront lieu le vendredi 03 février 2017 au collège.



INSCRIPTIONS  
SCOLAIRES  
à l'Ecole primaire de  
COURTENAY  
Rentrée de septembre 2017

Les inscriptions à l'Ecole primaire (maternelle et élémentaire) sont obligatoires pour une première entrée (1) et sont réalisées sur rendez-vous, en Mairie.

Pour la rentrée de **septembre 2017**, ces inscriptions seront réalisées, en Mairie,  
**sur rendez-vous uniquement, du 06 mars au 14 avril 2017**  
(du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, sauf le mercredi après-midi)

Sur présentation des documents suivants :

- ✗ Livret de famille ;
- ✗ Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour ;
- ✗ Justificatif de domicile sur Courtenay ;
- ✗ Extrait de jugement de divorce ou de séparation précisant le responsable de l'enfant et son lieu de résidence ;
- ✗ Certificat de radiation de l'ancien établissement si l'enfant était scolarisé sur une autre Commune.

Si l'enfant déjeune au Restaurant scolaire, merci de fournir également (2) :

- ✗ L'avis d'imposition ou de non-imposition 2016 (sur revenus 2015) des deux conjoints ;
- ✗ Le dernier avis de versement de la Caisse d'Allocations Familiales sur lequel figurent le montant des prestations mensuelles et le numéro d'allocataire ;
- ✗ Un certificat médical en cas d'allergie reconnue.



**Inscriptions scolaires** : Tél : 02.38.97.27.88 / [scolaire@courtenay45.com](mailto:scolaire@courtenay45.com)

**Restauration scolaire** : Tél : 02.38.97.40.46. / [accueil@courtenay45.com](mailto:accueil@courtenay45.com)

***Vous pouvez également consulter en ligne :***  
***<http://www.courtenay45.fr> / Rubrique Enfance – Ecole primaire***

(1) Les élèves scolarisés à l'école maternelle incorporant le Cours Préparatoire à la rentrée de septembre 2016 sont automatiquement inscrits à l'école élémentaire.

(2) Il est rappelé aux parents qui ne fourniront pas ces documents, nécessaires au calcul du quotient familial, avant la rentrée scolaire, qu'il sera fait application du tarif figurant dans la tranche 6 (le tarif le plus élevé).

## FAIRE RESPECTER SES DROITS FONDAMENTAUX

### ARTICLE 71-1 DE LA CONSTITUTION :

Le défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et les libertés individuelles dans le cadre de 4 domaines de compétences déterminés par la loi.

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère (même en situation irrégulière) vous pouvez vous adresser à un délégué des droits concernant 4 domaines définis et limités :

#### 1° / LA DÉFENSE DES DROITS DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS :

Si vous êtes en désaccord avec une décision ou un comportement d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'un organisme de service public et que les démarches préalables pour résoudre ce problème ont échoué.

#### 2° / LA DÉFENSE DES DROITS DE L'ENFANT :

Si vous constatez que les droits de l'enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur.

#### 3° / LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :

Si vous pensez être victime d'une différence de traitement à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services, pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, votre âge, votre religion, votre orientation sexuelle et autres.

#### 4° / LA DÉFENSE DES DROITS DANS LE CADRE DES RELATIONS AVEC LES FORCES DE SÉCURITÉ :

Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part des personnes exerçant des activités de sécurité, comme les Policiers, les Gendarmes ou même les agents de sécurité ou de surveillance.

### COMMENT SAISIR UN DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS ?

- Par courriel : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr) – rubrique contacter un délégué.
- Par courrier gratuit sans affranchissement : défenseur des droits - Libre Réponse 71120 - 75342 Paris Cedex 07.
- Par téléphone : au 09.69.39.00.00.
- Physiquement : En demandant un rendez-vous directement aux délégués départementaux – Maison de la justice et des droits, 3 rue Edouard Branly, 45100 Orléans La Source Tél. 02.38.69.01.22.
- Après de votre Mairie qui vous dirigera vers l'un des trois délégués départementaux ou une personne pouvant vous aider dans vos démarches (délégué à la tranquillité publique, association de défense, conciliateur, avocat...)

Joseph TORRÈS, délégué à la défense, à la sécurité, à la tranquillité publique à la sécurité routière, 06.26.91.48.09.



## Informations financières

La rénovation et l'entretien de notre groupe scolaire figurent parmi nos priorités. Depuis le début du mandat nous dégageons chaque année sur le budget des crédits conséquents pour cela.

### Ecole maternelle

	DEPENSES HT		RECETTES
Sol Amortissant	36 863,10		
Travaux PMR *	16 673,43	Subvention Région	4 400,00
Travaux d'isolation	165 134,13	Subvention Région	107 600,00
Maîtrise d'œuvre, panneau et honoraires divers	15 579,99		
Serrures sécurisées	653,59		
		Autofinancement	122 904,24
<b>Sous total</b>	<b>234 904,24</b>		<b>234 904,24</b>

### Ecole Élémentaire

	DEPENSES HT		RECETTES
Réseaux de chauffage	106 608,25		
Maîtrise d'œuvre et annonces	6 838,19		
Travaux PMR*	160 107,49	Subvention Etat	115 755,00
		Subvention Région	33 760,00
Travaux isolation	291 759,56	Subvention prévisionnelle Région	178 900,00
Maîtrise d'œuvre, annonces et honoraires divers	25 017,86		
Gouttières	16 945,50		
Mise en conformité	7 662,06		
		Autofinancement	286 523,91
<b>Sous total</b>	<b>614 938,91</b>		<b>614 938,91</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>849 843,15</b>		<b>849 843,15</b>

L'Adjoint aux Finances,  
René COUSTEIX.

\*Personnes à Mobilité Réduite

Ciclic, l'agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique gère l'activité du Cinémobile, salle de cinéma itinérante unique en France. Le Cinémobile sillonne la Région Centre-Val de Loire pour permettre aux habitants de 46 communes rurales de bénéficier d'un accès au cinéma.

## LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DE LA PROGRAMMATION

Pour satisfaire tous les goûts, 3 à 5 films, des films grand public aux films d'auteur, sont proposés chaque mois, dont un film «Coup de coeur» qui mérite d'être vu et qui ne bénéficie pas toujours d'un soutien médiatique à la hauteur de sa qualité. Les horaires des séances sont programmés pour vous permettre de trouver une projection dans une commune la plus proche possible de chez vous. Le Cinémobile est classé art et essai avec le Label Jeune public.

## UN CINÉMA OUVERT ET CURIEUX QUI FAVORISE LES ÉCHANGES

En complément des projections habituelles, des séances spéciales sont proposées dans de nombreuses communes en présence de réalisateurs, comédiens, techniciens de films, ou autour de thématiques. En 2016, le film *Demain* a connu un succès hors du commun avec l'organisation de pique-niques partagés et la présence d'invités pour échanger sur le développement durable. Des soirées courts-métrages, des projections de documentaires favorisent la découverte du cinéma d'aujourd'hui. Et aussi, un nouveau rendez-vous mensuel destiné au jeune public 1,2,3...ciné ! dans plusieurs communes pour une approche ludique du cinéma.

## LE CONFORT D'UNE VRAIE SALLE DE CINÉMA

Le Cinémobile offre tout le confort d'une salle de cinéma : accès pour les personnes à mobilité réduite (rampe d'accès ou hayon), une salle équipée d'un système de chauffage et de climatisation selon les saisons. Il bénéficie d'équipements modernes et renouvelés : projection numérique, sonorisation Dolby...

## L'ATTENTION AU JEUNE PUBLIC

Chaque mois, plusieurs films sont destinés aux jeunes spectateurs dans un cadre scolaire ou familial pour développer la curiosité, l'ouverture d'esprit et la sensibilité du jeune public. Le Cinémobile accueille les établissements scolaires, de la maternelle au collège, pour les dispositifs d'éducation à l'image ou lors de séances complémentaires en lien avec l'actualité des sorties.

## UN CINÉMA ACCESSIBLE À TOUS

Grâce à une politique tarifaire attractive, le Cinémobile est un cinéma volontairement accessible au plus grand nombre, grâce à des tarifs réduits, des abonnements, la vente de contremarques (à destination des communes, entreprises...). Cette politique tarifaire sera révisée en 2017 avec une nouvelle formule d'abonnement.

Venez retrouver la programmation et les dates de passage, sur le site [www.cinemobile.ciclic.fr](http://www.cinemobile.ciclic.fr)

Page Facebook du Cinémobile : <https://www.facebook.com/Cinemobiles>

François Hardy, coordinateur programmation [francois.hardy@ciclic.fr](mailto:francois.hardy@ciclic.fr) / 02 47 56 08 08.

## PROCHAINES SÉANCES

Dimanche 12 février 2017 : Séance spéciale « Wallace et Gromit » : 16h00 - Paterson : 17h45 - Le coeur en braille : 20h30

Lundi 13 février 2017 : Ballerina : 14h00 - L'ami François d'assise et ses frères : 16h00 - Le coeur en Braille : 18h00



## **TRAVAUX**

Les travaux de la chaufferie bois ont commencé par le désamiantage du bâtiment qui va être détruit.

Les travaux de construction et de réalisation de la chaufferie commenceront courant janvier pour être terminés courant octobre 2017.

## L'OPPOSITION MUNICIPALE

Curtiniennes, Curtiniens,

POINT DE VUE.....

Maire de Courtenay (1995/2001), conseiller «d'opposition» maintenant, je dois préciser que :

- Ce que vous avez pu lire jusqu'à présent au nom de l'«Opposition municipale» ne m'a jamais concerné, M. Follet et ses 3 conseillers d'opposition auteurs des textes ne m'ayant ni sollicité, ni simplement informé.

- Très souvent dans ces textes de l'Opposition, vous y avez lu des critiques (pas toujours justifiées).

Mais cibler l'homme à travers le maire élu (je le rappelle), croyez-vous qu'un élu puisse y recourir pour «prétendu-ment»... faire avancer les affaires de la commune, même en paraphrasant Jean de La Fontaine ?

Je me suis toujours refusé à ce torpillage et je continue.

- Participant aux affaires de la gestion communale (quand cela m'est possible), je ne me prononce et n'interviens que dans l'intérêt de Courtenay, c'est facile à constater.

Je ne suis pas toujours d'accord mais ce sont les décisions prises démocratiquement, et que j'accepte donc, qui sont mises en pratique.

NB : Ceux qui me connaissent savent que «je n'écris pas sous la dictée»... Au besoin, demandez-leur.

C'est uniquement COURTENAY qui m'intéresse, comme lors de mon mandat de maire.

PATRICE PELIZZARI

## LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Curtiniennes et Curtiniens,

Au soir des dernières élections, Monsieur Follet clamait haut et fort : « Je serai un opposant constructif »...

Dans les faits (et au contraire de Monsieur Pellizzari), c'est l'inverse qui se passe.

A l'intérieur du conseil, il critique et dénigre systématiquement toute notre action .

Au sein de la communauté de communes, là encore, il tire contre la ville qu'il représente.

Face à une situation mal engagée, nous nous sommes battus pour conserver la Trésorerie. Nous avons des arguments à faire valoir, et Bercy, qui détenait la décision, a tranché en notre faveur. Nous n'avons rien volé, nous n' avons fait que défendre notre commune.

Avec un loyer annuel de 10.376 euros, c'est une bonne opération financière. Le Ministère des Finances est un bon locataire qui paie son loyer rubis sur l'ongle.

Il en va différemment d'un certain locataire qui exploite des terres agricoles appartenant à la commune et qui n'a pas versé le moindre euro de fermage depuis trois ans !

La trésorerie emploie six à sept personnes qui contribuent aussi à l'essor du commerce local, notamment dans la restauration.

C'est facile de dire « le commerce agonise lentement à Courtenay... »

C'est donc avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Hervé Mathey, notre nouveau boucher traiteur.

# LE STATIONNEMENT DANS COURTENAY

**RÈGLES STRICTES, TOLÉRANCES, INTERDICTIONS, NE MÉCONNAISSEZ PAS VOS DROITS ET OBLIGATIONS...**

**C'EST LA SEULE FAÇON DE NE PAS ÊTRE VERBALISÉ OU DE NE PAS RETROUVER VOTRE VÉHICULE À LA FOURRIÈRE.**

***C'est principalement le Code de la Route qui fixe les règles générales de stationnement de tout véhicule. De ce fait, il n'y a pas besoin de panneau d'interdiction et/ou de réglementation locale pour que le stationnement d'un quelconque véhicule soit irrégulier. En complément des règles générales, en agglomération, et sous certaines conditions hors agglomération, l'autorité municipale (le Maire) peut aussi interdire, organiser et aménager certaines rues ou zones (zone bleue, zone à paiement de taxe, Interdictions, places spéciales...).***

**STATIONNEMENT OU ARRÊT DANGEREUX** = 135 € + Mise en fourrière du véhicule + Retrait de points et suspension de validité du permis.

- A proximité d'une intersection de routes ou d'un virage (en général à moins de 5 mètres), du sommet d'une côte ou d'un passage à niveau, sur la chaussée, de nuit sans un éclairage public suffisant...

**STATIONNEMENT OU ARRÊT TRÈS GÊNANT** = 135 € + Mise en fourrière du véhicule possible.

- Sur un trottoir ou un passage réservé aux piétons, un emplacement réservé au stationnement ou à l'arrêt d'un véhicule spécialement désigné (handicapés...).
- Devant un feu tricolore ou un panneau de signalisation (lorsque le gabarit du véhicule masque la vue de la signalisation)
- Sur les voies vertes et pistes cyclables, devant une borne incendie...

**STATIONNEMENT OU ARRÊT GÊNANT** = 35 € + Mise en fourrière du véhicule possible.

- En double file ou gênant le dégagement d'un autre véhicule, devant une porte cochère (même la vôtre), sur un endroit marqué au sol de type zébra ou autres, entre le bord de la chaussée et une ligne continue (lorsque la largeur de la voie restant libre ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir la ligne)...

**STATIONNEMENT ABUSIF** = 35 € + Mise en fourrière du véhicule possible.

- A un emplacement pendant plus de 8 jours consécutifs ou pendant plus de 48 heures sur les emplacements spécifiquement réglementés...

**LE STATIONNEMENT EST RÉPUTÉ INTERDIT** = 17 €.

- Pour le non respect des règles fixées (stationnement interdit par arrêté, zone bleue et autres...) par l'autorité (le Maire dans la plupart des cas) ayant en charge l'organisation des conditions de circulation et du stationnement.

## **LES RÈGLES DE STATIONNEMENT SPÉCIFIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DE COURTENAY :**

Outre les règles de stationnement ci-dessus mentionnées, pour faciliter l'accès aux commerces du centre ville et aux marchés hebdomadaires, l'autorité publique a :

- Organisé le stationnement par diverses limitations et interdictions (zones interdites le jour du marché...).
- Institué une zone à stationnement limité dans le temps (dite zone bleue).

Ces mesures, si elles sont respectées, permettent une rotation des stationnements qui, gratuits, sont simplement réglementés et tolérés pendant un temps déterminé par arrêté (02H00).

Pour cela, on se sert d'un disque agréé qui précise simplement l'heure d'arrivée.

**ATTENTION IL FAUT DEPLACER LE VÉHICULE ET NON JUSTE CHANGER L'HEURE DU DISQUE !**

## **UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE POUR LA VILLE DE COURTENAY (A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017) :**

Une convention a été passée avec le garage agréé : CELLIER-AUTO 8 rue des plantes à BEAUNE LA ROLANDE 45340 - Tél.02.38.32.94.16. Ainsi toute épave, tout véhicule en stationnement abusif sera prochainement retiré de la voie publique, aux frais de chaque propriétaire identifié !

**Joseph TORRÈS délégué à la défense, à la sécurité, à la tranquillité publique et à la sécurité routière**

# CALENDRIER 2017 - MANIFESTATIONS

JANVIER		
dimanche 22 janvier	LOTO - Foyer municipal Elections Primaires Parti Socialiste - Salle polyvalente	Avenir football
mercredi 25 janvier	Heure musicale - Ecole municipale de musique et de danse	Ecole municipale de musique et de danse
dimanche 29 janvier	Concert des professeurs - Foyer municipal Elections Primaires Parti Socialiste - Salle polyvalente	Ecole municipale de musique et de danse
FÉVRIER		
dimanche 12 février	LOTO - Foyer municipal	Gymnastique volontaire
dimanche 26 février	LOTO - Foyer municipal	Association danse claquettes et majorettes
MARS		
samedi 18 mars	Repas convivial et musical - Restaurant scolaire	Les Amis de l'Orgue
dimanche 19 mars	Cérémonie du «Cessez le feu en Algérie»	FNACA et Mairie
les 25 et 26 mars	Spectacle de fin d'année - Foyer municipal	Ecole municipale de musique et de danse
AVRIL		
Samedi 1 <sup>er</sup> avril	Concours de Tarot - Salle Claude Pignol	Club de Tarot
les 1 <sup>er</sup> et 2 avril	Bourse auto-moto - Foyer municipal / halle / Place Honoré Combe	Court'Auto Moto Passion
Dimanche 2 avril	Concert récital de chansons françaises - Eglise St Pierre/St Paul	Les Amis de l'Orgue
jeudi 6 avril	Journée du Développement Durable - Foyer municipal	Service Communication
les 8 et 9 avril	Fête du Printemps - Vide Greniers - Fête foraine	Service des fêtes et cérémonies
dimanche 9 avril	Course modélisme - le Nid de Loup	Club de modélisme
dimanche 23 avril	1 <sup>er</sup> tour des Elections Présidentielles Course modélisme - le Nid de Loup	Club de modélisme
les 29 et 30 avril	Bourse aux vêtements - Foyer municipal	Printemps Automne

Informations données à titre indicatif, susceptibles de modifications

## CONCOURS DES JARDINS FLEURIS



La cérémonie pour la remise des prix du concours des jardins et balcons fleuris 2016, s'est tenue à la Mairie le Jeudi 24 novembre 2016. A cette occasion, neuf lauréats ont été récompensés dans les différentes catégories ci-dessous désignées :

### 1<sup>er</sup> prix

1<sup>ère</sup> catégorie – Habitation avec jardin paysager visible de la rue : M. et Mme LELONG

2<sup>ème</sup> catégorie – Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public ou visible de la rue

(balcon ou terrasse) : M. et Mme DESSOLIN

3<sup>ème</sup> catégorie – Chambre d'hôtes : Mme LEFEVRE Mireille

5<sup>ème</sup> catégorie – Jardins potagers : M. FOURGEUX Serge

Catégorie communale – jardins non visibles de la rue : Mme BEAUVAIS Eliane

### 2<sup>ème</sup> prix

1<sup>ère</sup> catégorie – Habitation avec jardin paysager visible de la rue : Mme LEFEVRE Mauricette

2<sup>ème</sup> catégorie – Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public ou visible de la rue (balcon ou terrasse) : Mme LEFEVRE Mireille

### 3<sup>ème</sup> prix

1<sup>ère</sup> catégorie – Habitation avec jardin paysager visible de la rue : Mme FOSSE Nicole

2<sup>ème</sup> catégorie – Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public ou visible de la rue (balcon ou terrasse) : M. FOURGEUX Serge

Nous adressons nos remerciements à tous les participants et aux généreux donateurs et comptons sur leurs présences pour l'année 2017.

Publication de la Mairie de Courtenay - Janvier 2017 - ISSN 1629 - 0887

Imprimé sur papier PEFC par CHEVILLON IMPRIMEUR (89 SENS)

Directeur de la publication : F. TISSERAND

Conception : Service Communication - Rédaction : Services municipaux - Mairie de Courtenay

Crédit photos : Service Communication de la Mairie de Courtenay - Sandrine Manteau - Michel Rosso

**MAIRIE DE COURTENAY - 1 Place Honoré Combe - Tél 02.38.97.40.46 - Fax 02 38 97 37 16 - <http://www.courtenay45.fr>**

Accueil - Etat civil : 02 38 97 47 56 - Urbanisme : 02 38 97 47 54 - Secrétariat du Maire : 02 38 97 27 88 - Travaux : 02 38 97 47 53 - Affaires scolaires : 02 38 97 27 88

Comptabilité : 02 38 97 47 52 - Social : 02 38 97 27 80 - Services techniques : 02 38 97 77 84 - Police municipale : 02 38 97 54 81

Fêtes et cérémonies : 02 38 97 27 87 - Communication : 02 38 97 47 59 - Personnel 02.38.97.47.51 - Culture-Bibliothèque : 02 38 97 07 95

Crèche et Halte-garderie Intercommunales : 02 38 97 46 73 - Accueil de Loisirs Intercommunal et Garderie Périscolaire : 02 38 97 07 91 -

Relais Assistantes Maternelles Intercommunal : 02 38 97 45 58 - Ecole primaire : 02 38 97 43 05 - Restaurant scolaire : 02 38 97 06 17

